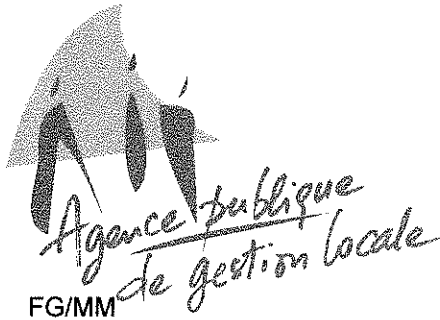




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

Le dix septembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le vingt-sept août deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE ; M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY ; Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX et suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAIS ; M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et suppléant de Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; M. Bernard AURISSET, Conseiller Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du HAUT BÉARN et suppléant de Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUY EN BÉARN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante, Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY et sa suppléante Mme Nathalie TRUBESSET, Adjointe au Maire d'ESCOUBES ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN et sa suppléante Mme Denise ARRIGAS, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY et son suppléant M. Michel LUCANTE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 et son suppléant M. Marc SAINT-ESTEVEN, Conseiller Départemental de NIVE-ADOUR ; M. Daniel SAINT-PIERRE, chef du service comptable à la DGFIP.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean SARASOLA à M. Jean-Pierre LANNES
M. Bertrand VERGEZ-PASCAL à M. Pascal MORA
M. Laurent INCHAUSPE à Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU
M. Marc GAIRIN à M. Alexandre BORDES

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été désigné secrétaire de séance.

Objet : DECISION MODIFICATIVE

Des modifications budgétaires sont nécessaires et il est proposé de passer par une décision modificative portant sur les points suivants :

- Tout d'abord, dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), il convient de compléter la prévision budgétaire en y intégrant une subvention d'équipement reçue pour l'acquisition de petits matériels. L'Agence va faire la demande de versement dans le courant du mois de septembre 2025. Les acquisitions ont déjà eu lieu et certains biens sont déjà amortis et les autres seront complètement amortis en 2025. Il faut donc prévoir l'amortissement budgétaire de cette subvention en une fois en 2025 pour un montant de 1 380,88 €.
- Toujours dans le cadre du programme ACTEE, le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence a signé une convention avec la Fédération Nationale des Collectivités Dévolue aux Services Publics en Réseaux (FNCDSPR) pour aider les collectivités à passer à l'action dans leurs projets de rénovation énergétique.

Le Service, qui assure la maîtrise d'œuvre des opérations pour lesquelles un financement a été accordé par cette fédération, perçoit les subventions pour ensuite les reverser aux collectivités concernées. Il convient donc créer l'opération 19 pour compte de tiers « Programme ACTEE » pour intégrer les prévisions des subventions pour un montant de 209 977,55 € en dépenses (4581) et en recettes (4582).

LOT 4 MOE				Taux de subvention	Enveloppe allouée	Prévision 2025	Prévision 2026	POTENTIELLEMENT Non dépensé
2	Opération n°1	LARDIN	Ecole maternelle et primaire	80%	12 677,60 €	12 677,60 €	0,00 €	0,00 €
	Opération n°2	DENGUN	Groupe scolaire	40%	33 734,00 €	14 917,60 €	5 139,60 €	13 676,80 €
	Opération n°3	COARRAZE	Groupe scolaire bâtiment A	80%	110 791,20 €	79 084,00 €	31 707,20 €	0,00 €
	Opération n°4	COARRAZE	Groupe scolaire bâtiment B	80%	32 102,40 €	0,00 €	32 102,40 €	0,00 €
3	Opération n°1	GUICHE	Mairie	75%	18 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Opération n°2	LIVRON	Groupe scolaire	80%	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
	Opération n°3	MOUGUÈRE	Ecole du bourg	65%	69 290,00 €	45 869,40 €	20 620,60 €	0,00 €
	Opération n°4	ISTURITS	Complexe sportif + école	40%	15 800,00 €	0,00 €	-1,00 €	15 800,00 €
4	Opération n°1	SAUVAGNON	Groupe scolaire	25%	24 000,00 €	13 595,75 €	10 404,25 €	0,00 €
5	Opération n°1	BORDES	Groupe scolaire	40%	19 673,20 €	8 281,20 €	11 592,00 €	0,00 €
	Opération n°4	ISTURITS	Complexe sportif + école	40%	33 824,00 €	14 752,00 €	9 072,00 €	0,00 €
TOTAL LOT 4					380 092,40 €	209 977,55 €	140 638,05 €	29 476,80 €

- Il convient également de prévoir les crédits nécessaires pour l'amortissement au prorata temporis des trois véhicules achetés en 2025 (deux par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture et un par le Service Intercommunal Territoire et Urbanisme) soit 6 089,90 € décomposés en 4 333,20 € pour le SIPA et 1 756,70 € pour le SITU.
- Et enfin, les crédits nécessaires pour l'amortissement au prorata temporis de la subvention d'équipement versée pour la 3^{ème} extension de la Maison des Communes doivent être prévus. La dette de 1 052 925 € auprès du Centre de Gestion ayant été constatée d'un point de vue budgétaire en 2025, il convient de l'amortir pendant 15 ans, soit 70 195 € par an.

Le projet de décision modificative est ainsi présenté ci-après :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article / Chap / Fonction / Operation	Montant	Article / Chap / Fonction / Operation	Montant
13918 (040) - 01 : Autres	1 380,88	1318 (13) - 01 : Autres	1 380,88
4581 (45) - 01 - 19 : Dépenses (à subdiviser	209 977,55	2804182 (040) - 01 : Bâtiments et installa	70 195,00
		281828 (040) - 01 : Autres matériels de tra	4 333,20
		281828 (040) - 01 : Autres matériels de tra	1 756,70
		4582 (45) - 01 - 19 : Recettes (à subdiviser p	209 977,55
	211 358,43		287 643,33

FONCTIONNEMENT

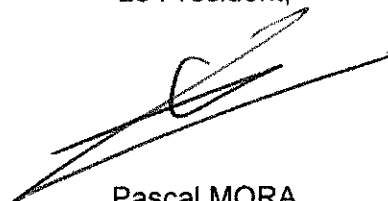
Dépenses		Recettes	
Article / Chap / Fonction / Operation	Montant	Article / Chap / Fonction / Operation	Montant
6811 (042) - 01 : Dot. aux amort. des immo. i	4 333,20	777 (042) - 01 : Quote-part des subv. d'inv. t	1 380,88
6811 (042) - 01 : Dot. aux amort. des immo. i	1 756,70		
6811 (042) - 01 : Dot. aux amort. des immo. i	70 195,00		
	76 284,90		1 380,88
Total Dépenses	287 643,33	Total Recettes	289 024,21

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 17 septembre 2025

Le Président,



Pascal MORA
Maire de GELOS

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le



ID : 064-256404393-20250917-2025_43-DE